

ANNEXE 2 BIS - APPRENANTS EPS

Demande d'autorisation pour les stagiaires / apprentis en formation pour intervenir auprès du public scolaire pour l'année scolaire 2025/2026
(à compléter par l'employeur et à retourner à la circonscription de l'Éducation nationale concernée)

EPS – Stagiaires ou apprentis en formation	Date de signature de la convention départementale : 24/09/2025 Club :
	Circonscription(s) : Organisme de formation : <i>(Préciser nom et adresse)</i>

Conformément à la note de service départementale en date du 7 octobre 2024 concernant la participation d'intervenants extérieurs à l'enseignement de l'éducation physique et sportive, les stagiaires ou apprentis en formation ne peuvent pas être agréés mais doivent faire une demande d'autorisation d'intervention auprès du public scolaire, valable pour une année scolaire. Par ailleurs, il est impératif que les interventions des stagiaires ou apprentis lors des mises en situation professionnelle auprès du public scolaire se déroulent en la présence effective de leurs tuteurs.

Liste des apprentis ou stagiaires sollicitant l'autorisation pour intervenir auprès du public scolaire

NOM et Prénom de l'apprenant <i>(Préciser le nom de naissance, si différent du nom d'usage)</i>	Date & lieu de naissance <i>(Préciser Ville et code postal)</i>	Date de délivrance Attestation EPMSP <i>(Joindre une copie de l'attestation)</i>	Structure d'accueil <i>(Utiliser une ligne par tuteur - maître d'apprentissage différent)</i>		
			Période(s) de stage / du contrat d'apprentissage <i>(du ... au ...)</i>	NOM et Prénom du/des tuteur(s) - maître(s) d'apprentissage agréé(s)	Carte professionnelle du tuteur – maître d'apprentissage : numéro et date de validité
					N° : Expire le :
					N° : Expire le :
					N° : Expire le :
					N° : Expire le :

Madame, Monsieur :
 agissant en qualité de :
 représentant le club employeur :
 reconnaît la véracité des informations concernant les apprenants listés ci-dessus.

Signature :

Liste mise à jour le : __ / __ / 2025